

(N° 32.)

SENAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1853.

(Voir le N° 111, session 1851-1852, et le N° 57, session 1852-1853
de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1853, à la somme de deux millions cent soixante et un mille huit cent soixante-dix-huit francs trente-quatre centimes (fr. 2,161,878 34 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 24 décembre 1852.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,*

(Signé) VICOMTE VILAIN XIII.

Le Secrétaire,
(Signé) H. ANSIAU.

Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1853.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	
2	--- du personnel des bureaux	105,050 »	»	
3	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,000 »	»	
4	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	1,000 »	»	174,650 »
5	Matériel.	57,600 »	»	
6	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	8,000 »	»	
CHAPITRE II.				
TRAITEMENTS DES AGENTS POLITIQUES.				
7	Missions en Allemagne	101,000 »	»	
8	France	45,000 »	»	
9	Grande-Bretagne	62,000 »	»	
10	Pays-Bas	59,000 »	»	
11	Italie.	57,000 »	»	
12	Danemark, Suède et Hambourg	15,000 »	»	
13	Espagne	15,000 »	»	404,000 »
14	Portugal	15,000 »	»	
15	Turquie	27,000 »	»	
16	États-Unis	18,000 »	»	
17	Brésil	18,000 »	»	
18	Indemnités à quelques secrétaires et attachés. (La somme de 12,000 francs sera prélevée sur les excédants des art. 22, 36, 40, 41, 46 et 47.)	»	12,000 »	
CHAPITRE III.				
CONSULATS.				
19	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	82,600 »	»	82,600 »

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE VOYAGE.				
20	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; frais de courriers, estafettes, courses diverses	70,500 »	»	70,500 »
CHAPITRE V.				
FRAIS A REMBOURSER AUX AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.				
21	Indemnité pour un drogman, six cavasses, employés dans diverses résidences en Orient, et pour un capou-oglan.	6,050 »	»	80,000 »
22	Frais divers	75,970 »	»	
CHAPITRE VI.				
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.				
25	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité.	»	40,000 »	44,000 »
24	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	4,000 »	»	
CHAPITRE VII.				
COMMERCE, NAVIGATION, PÊCHE.				
25	École de navigation	Personnel	15,920 »	»
26		Frais divers.	7,280 »	
27	Chambres de commerce.	12,000 »	»	270,500 »
28	Frais divers et encouragements au commerce. . .	15,700 »	»	
29	Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'Etat au-delà du crédit alloué pour l'exercice 1855, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au-delà du cap Horn.	Personnel	1,050 »	
50		Frais divers.	113,350 »	
31	Pêche maritime	Personnel	7,950 »	
32		Primes	92,050 »	
35	Coutume à Lamina, chef des Nalous, pour l'exercice 1852.	5,000 »	»	

ARTICLES.	Designation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE VIII.				
MARINE.				
<i>Pilotage.</i>				
54	Personnel	168,450 »	»	
55	Remises à payer aux pilotes et autres dépenses relatives au pilotage (<i>crédit non limitatif</i>)	200,610 »	»	
<i>Passage d'eau.</i>				
56	Personnel	11,850 »	»	
<i>Police maritime.</i>				
57	Personnel.	27,900 »	»	
58	Primes d'arrestation aux agents, vacations aux experts et agents chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants (<i>crédit non limitatif</i>).	4,000 »	»	
<i>Sauvetage.</i>				
59	Personnel.	14,300 »	»	
<i>Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.</i>				
40	Traitements des courriers et agents.	14,350 »	»	1,028,628,34
<i>Bâtiments de l'État.</i>				
»	Brick <i>Duc de Brabant</i> (désarmé)	»	»	
»	Canonnières n ^{os} 5 et 11 (désarmées).	»	»	
41	Personnel	195,785 34	»	
42	Vivres	54,385 »	»	
43	Premier terme des pensions à accorder	1,500 »	»	
44	Secours aux marins blessés et médicaments.	4,000 »	»	
45	Dotation à la caisse de prévoyance	10,000 »	»	
46	Magasin.	2,000 »	»	
47	Matériel des divers services	319,500 »	»	
CHAPITRE IX.				
FRAIS DE PERCEPTION DES DROITS DE CHANCELLERIE.				
48	Personnel.	5,200 »	»	7,200 »
49	Frais divers	2,000 »	»	
		2,109,878 34	52,000 »	
Total du Budget des Affaires étrangères. . . fr.				2,161,878 34